

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 23 mars 2016**  
**CO 029 DE**

Page 1/2

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 51

Votants : 44

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Bruno ROBERT donne pouvoir à Gérard BOUDIER.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Olivier LECOQ, Jacques GRANGEREAU.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET, Hervé CORON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Nelly BUYS, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER

Convocation faite le : 10 mars 2016

**Objet : Transformation d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial en poste de Rédacteur Territorial.**

VU la note de synthèse n°13/23.03.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à la transformation d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial en poste de Rédacteur Territorial ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 8 mars 2016 ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances et aux Affaires Générales ;

CONSIDERANT que, par délibération n° 26 du 24 Mars 2006, le Conseil Communautaire a créé un poste d'Adjoint Administratif Territorial chargé principalement du secrétariat, de l'accueil, du standart téléphonique et de dossiers spécifiques, que ce poste à temps complet est pourvu par la même personne depuis la création du poste, que les missions de cette personne ont évolué régulièrement au fil des années, pour s'adapter à l'extension du champ des compétences développées par la Communauté de Communes et pour faire face aux besoins des différents services ;

ATTENDU que les qualités professionnelles de cette personne ont permis de faire évoluer le poste significativement jusqu'à un niveau d'Assistant de Direction de type catégorie B ;

CONSIDERANT que la personne concernée a été admise aux épreuves du concours de Rédacteur et qu'elle est inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur établie par le Centre de Gestion du Haut Rhin en date du 18 février 2016 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mars 2016  
CO 029 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Transformation d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial en poste de Rédacteur Territorial.**

- 1 / DECIDE de transformer le poste existant d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet en poste de Rédacteur à temps complet ;
- 2 / DIT que les crédits correspondants sont ouverts au BP2016, chapitre 12 ;
- 3 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,

Jean François GAILLARD

